

SICAV PLUS
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 MARS 2025

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 53.824.783, un actif net de D : 53.788.786 et un bénéfice de la période de D : 1.336.998.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Mars 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 24 avril 2025

FINOR

Mustapha MADHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2025
(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	Not e	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	29 359 989	279 147	12 331 140
Actions et droits rattachés		5 105 093	44	314 235
Obligations et valeurs assimilées		21 677 157	265 505	10 884 697
Tires des Organismes de Placement Collectif		2 577 739	13 599	1 132 208
Placements monétaires et disponibilités		24 464 400	182 565	11 118 570
Placements monétaires	5	24 464 400	182 565	11 118 570
Créances d'exploitation	6	393	75	85 988
TOTAL ACTIF		53 824 783	461 787	23 535 699
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	27 864	459	10 817
Autres créditeurs divers	8	8 133	202	2 935
TOTAL PASSIF		35 996	660	13 753
ACTIF NET				
Capital	9	50 726 806	441 768	22 485 313
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		2 312 516	15 230	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		749 464	4 130	1 036 633
ACTIF NET		53 788 786	461 127	23 521 946
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		53 824 783	461 787	23 535 699

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	10	228 130	4 073	72 132
Revenus des actions		-	-	2 453
Revenus des obligations et valeurs assimilées		228 130	4 073	69 679
Revenus des placements monétaires	11	376 380	2 337	18 083
Revenus des prises en pension	12	238 482	-	141 824
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		842 992	6 410	232 039
Charges de gestion des placements	13	(78 217)	(1 527)	(21 568)
REVENU NET DES PLACEMENTS		764 775	4 883	210 471
Autres charges	14	(18 924)	(250)	(7 593)
Contribution Sociale de Solidarité		(122)	(50)	(600)
RESULTAT D'EXPLOITATION		745 729	4 583	202 278
Régularisation du résultat d'exploitation		3 735	(453)	834 355
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		749 464	4 130	1 036 633
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(3 735)	453	(834 355)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		590 421	(3 882)	9 544
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		5 234	4 773	10 800
Frais de négociation de titres		(4 386)	-	(273)
RESULTAT DE LA PERIODE		1 336 998	5 474	222 348

Page 1

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 336 998	5 474	222 348
Résultat d'exploitation	745 729	4 583	202 278
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	590 421	(3 882)	9 544
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 234	4 773	10 800
Frais de négociation de titres	(4 386)	-	(273)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	28 929 843	(110 331)	22 733 613
Souscriptions			
- Capital	40 144 373	440 144	26 294 011
- Régularisation des sommes non distribuables	33 338	97	1 450 639
- Régularisation des sommes distribuables	2 051 407	15 619	1 045 639
Rachats			
- Capital	(12 469 535)	(546 261)	(5 559 136)
- Régularisation des sommes non distribuables	(57 952)	(193)	(286 256)
- Régularisation des sommes distribuables	(771 788)	(19 737)	(211 285)
VARIATION DE L'ACTIF NET	30 266 840	(104 857)	22 955 961
ACTIF NET			
En début de période	23 521 946	565 985	565 985
En fin de période	53 788 786	461 127	23 521 946
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	308 246	7 924	7 924
En fin de période	687 634	6 387	308 246
VALEUR LIQUIDATIVE	78,223	72,198	76,309
TAUX DE RENDEMENT	2,51%	1,08%	6,84%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Mars 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2025, à D : 29.359.989 et se détaille comme suit :

Code		Nombre	Coût	Valeur	%
ISIN		de titres	d'acquisition	au 31/03/2025	Actif net
	Actions & droits rattachés		4 542 750	5 105 093	9,49%
TN0007270010	TPR	9	27	71	0,00%
TN0007670011	DELICE HOLDING	54 319	992 894	1 179 646	2,19%
TN0006060016	STAR	5 197	866 483	1 055 391	1,96%
TN0007300015	ARTES	91 205	895 097	936 675	1,74%
TN0005700018	PGH	10 000	96 500	109 870	0,20%
TN0006560015	SOTUVER	25 782	364 908	366 130	0,68%
TN0007610017	SAH	34 653	367 245	411 990	0,77%
TN0007510019	LAND'OR	24 253	254 224	278 255	0,52%
TN0007620016	MPBS	70 302	705 372	767 065	1,43%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		2 534 161	2 577 739	4,79%
TN0002100998	TUNISIE SICAV	17 994	2 234 115	2 261 396	4,20%
TN3A42G7RE72	FCP SMART TRAKER FUND	262	300 047	316 343	0,59%
	Obligations et valeurs assimilées		20 758 208	21 677 157	40,30%
	Obligations des sociétés		2 166 308	2 203 966	4,10%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	400	32 000	33 071	0,06%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	90	7 200	7 443	0,01%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	30	1 608	1 692	0,00%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	20 000	2 000 000	2 029 036	3,77%
TN0001300607	BTE 2010 B	600	18 000	18 452	0,03%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 CA TF	400	40 000	42 377	0,08%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	1 250	50 000	53 878	0,10%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	500	17 500	18 017	0,03%
	Obligations de l'Etat		18 500 000	19 373 737	36,02%
TNGCLJS7FYQ7	EMPRUNT NATIONAL T4 2024 CC TF	15 000	1 500 000	1 539 909	2,86%
TNGCLJS7FYQ7	EMPRUNT NATIONAL T4 2024 CC TF	70 000	7 000 000	7 177 083	13,34%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	100 000	10 000 000	10 656 745	19,81%
	Bons du Trésor Assimilables		91 900	99 454	0,18%
TN000800062	BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	99 454	0,18%
	Total		25 300 957	29 359 989	54,58%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				54,55%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2025 à D : 24.464.400 contre D : 182.565 au 31.03.2024, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% Actif net
	Dépôt à vue		1 119 487	1 143 299	2,13%
	Amen bank pasteur		1 119 487	1 143 299	2,13%
	Certificats de dépôt		10 853 899	10 954 374	20,37%
TNTMHJ5JNX48	Certificat de dépôt BNA au 30/04/2025 au taux de 9,94% pour 100 jours	2 500 000	2 446 262	2 484 416	4,62%
TNZJTATIKHH2	Certificat de dépôt BNA au 21/04/2025 au taux de 9,74% pour 90 jours	1 000 000	980 983	995 774	1,85%
TNZG9X0VX4E0	Certificat de dépôt BNA au 24/04/2025 au taux de 9,49% pour 90 jours	1 500 000	1 472 190	1 492 893	2,78%
TN1PTN9Z0SQ2	Certificat de dépôt BT au 08/04/2025 au gtaux de 9,00% pour 40 jours	1 000 000	992 079	998 614	1,86%
TNXHDB74DZS1	Certificat de dépôt BT au 15/04/2025 au taux de 9,00% pour 40 jours	1 500 000	1 488 119	1 495 842	2,78%
TN2ZTQILHLY3	Certificat de dépôt BT au 16/04/2025 au taux de 9,00% pour 40 jours	500 000	496 040	498 515	0,93%
TNR8AZI93G94	Certificat de dépôt AMEN BANK au 22/04/2025 au taux de 8,99% pour 40 jours	2 000 000	1 984 176	1 991 692	3,70%
TNLBJOGA74D7	Certificat de dépôt AMEN BANK au 18/04/2025 au taux de 8,99% pour 30 jours	1 000 000	994 051	996 629	1,85%
	Comptes à terme		8 500 000	8 599 801	15,99%
	Compte à terme au 28/04/2025 (90 jours au taux de 8,99%)		3 000 000	3 037 241	5,65%
	Compte à terme au 07/05/2025 (92 jours au taux de 8,99%)		1 500 000	1 516 551	2,82%
	Compte à terme au 29/04/2025 (90 jours au taux de 8,99%)		2 000 000	2 024 433	3,76%
	Compte à terme au 23/05/2025 (91 jours au taux de 8,99%)		500 000	503 842	0,94%
	Compte à terme au 02/05/2025 (91 jours au taux de 8,99%)		1 500 000	1 517 734	2,82%
	Créances sur opérations de pensions livrées		3 750 291	3 766 925	7,00%
	Pension livrée BIAT au 05/05/2025 (38 jours) au taux de 8,99%		500 032	500 532	0,93%
	Pension livrée BIAT au 30/06/2025 (206 jours) au taux de 8,99%		350 077	360 218	0,67%
	Pension livrée BIAT au 30/04/2025 (35 jours) au taux de 8,99%		700 048	701 097	1,30%
	Pension livrée BIAT au 15/04/2025 (22 jours) au taux de 8,99%		2 000 071	2 004 066	3,73%
	Pension livrée BIAT au 03/06/2025 (82 jours) au taux de 8,99%		200 063	201 012	0,37%
	Total général		24 223 677	24 464 400	45,48%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				45,45%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2025 à D : 393 contre D : 75 à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	391	72	85 986
Autres Créances d'Exploitation	2	2	2
Total	393	75	85 988

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.03.2025 à D : 27.864 contre D : 459 au 31.03.2024, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	13 932	104	5 409
Distributeur	13 932	354	5 409
Total	27 864	459	10 817

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2025 à D : 8.133 contre D : 202 au 31.03.2024, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	4 683	39	1 817
Retenues à la source à payer	1 328	51	396
TCL	2 000	12	322
Contribution sociale de solidarité	122	100	400
Total	8 133	202	2 935

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Mars 2025, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	22 485 313
Nombre de titres	308 246
Nombre d'actionnaires	694

Souscriptions réalisées

Montant	40 144 373
Nombre de titres émis	550 330
Nombre d'actionnaires nouveaux	92

Rachats effectués

Montant	(12 469 535)
Nombre de titres rachetés	(170 942)
Nombre d'actionnaires sortants	(38)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	590 421
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	5 234
Frais de négociation de titres	(4 386)
Régularisation des sommes non distribuables	(24 614)

Capital au 31-03-2025

Montant	50 726 806
Nombre de titres	687 634
Nombre d'actionnaires	748

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 228.130, pour la période allant du 01.01 au 31.03.2025 contre D : 4.073 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2024 et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Revenus des actions			
- Dividendes	-	-	2 453
Revenus des obligations et valeurs assimilées			
<i>Revenus des obligations</i>			
- Intérêts	44 625	772	15 421
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- Intérêts des BTA et emprunt national	183 506	3 301	54 258
TOTAL	228 130	4 073	72 132

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2025 à D : 376.380 contre D : 2.337 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2024, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	23 812	413	2 578
Intérêts des certificats de dépôt	251 128	-	6 843
Intérêts des comptes à terme	99 801	-	-
Intérêts des BTCT	1 638	1 924	8 662
TOTAL	376 380	2 337	18 083

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2025 à D : 238.482, contre un solde nul pour la période allant du 01.01 au 31.03.2024, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Intérêts des pensions livrées	238 482	-	141 824
TOTAL	238 482	-	141 824

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2025 à D : 78.217 contre D : 1.527 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Commission de gestion	39 109	382	9 086
Commission de distribution	39 109	1 145	12 482
TOTAL	78 217	1 527	21 568

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01.01 au 31.03.2025, à D : 18.924 contre D : 250 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Redevance CMF	13 145	128	3 054
TCL	2 000	26	529
Autres	3 779	96	4 010
TOTAL	18 924	250	7 593

Note 15 : Rémunération du gestionnaire , du dépositaire et du distributeur**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ". En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La gestion administrative et comptable de la société est confiée à TUNISIE VALEURS.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération du distributeur :

"TUNISIE VALEURS" est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit à partir du 1er janvier jusqu'au 31 octobre de l'année 2024 une rémunération de 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. À partir du 1er novembre 2024, et suite à la décision du conseil d'administration réuni en date du 08 octobre 2024, la commission de distribution a été ramenée à 0,25% de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.